

Motion

Des défibrillateurs au service de la population

La multiplication des défibrillateurs dans différentes communes jurassiennes illustre une volonté d'assurer des moyens d'intervention décentralisés en cas d'accidents cardiaques. Les démarches entreprises par la Fondation RéaJura Coeur, entre autres, amènent à une prise de conscience et à des solutions concrètes pour tenter d'éviter des drames.

En cas d'accident cardiaque, les chances de survie diminuent de 10% par minute, si rien n'est entrepris. Les premiers gestes sont donc décisifs et le fait de pouvoir recourir à un défibrillateur accroît sensiblement les chances de sauver la victime. Un choc électrique dans les cinq premières minutes permettrait d'augmenter significativement le taux de survie.

Quand bien même les urgences sanitaires interviennent en principe rapidement, le fait de disposer de défibrillateurs dans les villages et de premiers répondants formés pourrait permettre de gagner un temps précieux, d'autant plus si l'ambulance n'était pas immédiatement disponible. De surcroît, la situation géographique des villages du Val Terbi plaide en faveur de l'équipement de défibrillateurs, utilisables par des premiers répondants ou d'autres personnes formées ou non.

En mettant un défibrillateur à disposition dans chaque village, la commune agirait de manière responsable et préventive en faveur de sa population et de l'habitat décentralisé.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est chargé de doter chaque village d'au minimum un défibrillateur. De plus, le Conseil communal devra préalablement concerter les villages voisins afin de déterminer si une mise en place coordonnée est possible.

Vicques, le 19 mars 2019

Michel Darbellay, COVAL

